

LA FINANCE

AUX CÔTÉS DE LA FINANCE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CITOYENS



« *Je vous exhorte à la solidarité désintéressée et à un retour de l'économie et de la finance en faveur de l'être humain* ».

(François, EG, 56)¹

Dix ans après la crise, l'économie mondiale montre des signes de déséquilibres importants : aggravation des inégalités et maintien de la pauvreté, dégradation de l'environnement, hypertrophie de la finance au détriment du monde du travail et de l'économie réelle... Autant d'indications que toutes les mesures n'ont pas été prises pour remettre l'humain au cœur des préoccupations et des décisions politiques et économiques.

L'Eglise, par son observation du monde comme il est (Vatican II, GS 4), par sa constante réaffirmation de la priorité donnée à l'humain, par son exigence de justice et de paix, de vérité et de charité pour tous les hommes, quels qu'ils soient, incite à rechercher et mettre en œuvre de nouvelles règles de fonctionnement à cette économie et à la finance mondialisées pour « atteindre une saine économie mondiale » (François, EG § 206). Au sein de la doctrine sociale de

Les réflexions sur l'économie et la finance tiennent une place prépondérante au sein de la doctrine sociale de l'Eglise.

l'Eglise formalisée par l'Eglise depuis la fin du XIXe siècle, les réflexions sur l'économie et la finance tiennent une place prépondérante. Témoin de l'urgence de la question, « *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones* », paru en mai 2018, en propose une analyse actualisée

Sans rejeter l'économie de marché ni le secteur de la finance en eux-mêmes, l'Eglise appelle les hommes et les femmes de bonne volonté, et bien sûr plus particulièrement les décideurs, « à devenir des interprètes d'un nouvel engagement social » (OPQ, 34) et à se remettre en question pour développer, dans tous leurs actes politiques, économiques et financiers, une « *sphère économique (...) structurée et organisée institutionnellement de façon éthique* » (Benoît XVI, CIV, 36).

1 Toutes les références sont détaillées à la fin du document

Puisant son inspiration et sa mission dans la doctrine sociale de l'Eglise, le Secours Catholique – Caritas France, service de l'Eglise catholique pour soutenir les plus fragiles, formule dans le rapport « La Finance aux Citoyens - Mettre la finance au service de l'intérêt général » un diagnostic des systèmes financiers mondiaux et de leurs impacts, suivi de propositions pour les orienter vers une meilleure prise en compte du bien commun.

Cette note a pour objet de présenter en quoi le rapport, tant dans ses analyses que dans ses propositions, s'inscrit dans le cadre de la doctrine sociale de l'Eglise.

UNE ANALYSE DE LA FINANCE ACTUELLE EN RÉSONNANCE AVEC LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

LA FINANCE EST ESSENTIELLE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE

« La financiarisation du monde des affaires, en permettant aux entreprises d'accéder à l'argent grâce à l'entrée dans le champ de la libre négociation en bourse, est en soi quelque chose de positif. Cependant, ce phénomène est aujourd'hui susceptible d'accroître une mauvaise financiarisation de l'économie » (OPQ, 15). En

L'Eglise n'a cessé de mettre en garde contre le libre fonctionnement des marchés, rappelant que leur régulation est indispensable pour « favoriser la plénitude de l'être humain »

effet, la finance crée et canalise les ressources financières vers les acteurs économiques qui en ont besoin. Les banques en particulier jouent un rôle d'intérêt général en gérant les moyens de paiement et en accordant des crédits, activités par lesquelles elles créent de l'argent et un nouveau pouvoir d'achat.

Mais certaines activités financières génèrent des risques socio-économiques très lourds : bulles spéculatives, surendettement, récession affectant l'ensemble de l'économie. Ces déséquilibres ont ainsi ouvert la voie à la crise majeure de 2008, touchant en premier des populations relativement pauvres.

Les Banques Centrales, qui encadrent l'activité des banques, peuvent influencer la quantité globale d'argent en circulation, avec des conséquences sur le taux de change de la monnaie, et des répercussions sur le coût des importations et la valeur des exportations. Au final, la vie quotidienne de chacun est impactée.

Or, malgré son rôle essentiel pour l'intérêt général, la finance reste plutôt absente du débat citoyen et de la recherche économique. De plus, dirigeants politiques, élites financières et régulateurs financiers sont souvent très proches et forment un milieu fermé. Pour le bon fonctionnement des systèmes économiques et financiers et de la démocratie, et comme « la justice se rapporte à toutes les phases de l'activité économique, parce qu'elle concerne toujours l'homme et ses exigences » (Benoît XVI, CIV, 37), il est vital que chacun s'interroge, questionne, propose, exige de remettre au cœur de ces décisions des choix éthiques et moraux. Car le bien commun nécessite la participation de chacun et « la société, à travers des organismes non gouvernementaux et des associations intermédiaires, doit obliger les gouvernements à développer des normes, des procédures et des contrôles plus rigoureux » (François, LS, 179). C'est à cet objectif que concourt le rapport **La Finance aux citoyens**.

40 ANS DE DÉRÉGULATION FINANCIÈRE, UNE LONGUE PERTE DE REPÈRES ÉTHIQUES

Depuis la mise en place du système des changes flottants en 1973, la finance mondiale a fait l'objet d'une dérégulation progressive avec l'apparition d'acteurs non régulés, la croissance démesurée d'outils spéculatifs et la concentration d'acteurs bancaires devenus 'trop gros pour faire faillite'.

La finance a ainsi pris une place démesurée dans les économies et pèse en particulier très fortement sur les politiques publiques car les responsables politiques « souvent désorientés et rendus impuissants par la supranationalité de ces

agents [économiques et financiers] et le caractère volatile des capitaux gérés par eux, peinent à répondre à leur vocation origininaire de serviteurs du bien commun » (OPQ, 12). En outre, cela a engendré une instabilité financière grandissante. « Une économie financière qui est une fin en soi est destinée à contredire ses finalités, car elle se prive de ses propres racines et de sa propre raison constitutive, et par là de son rôle originel et essentiel de service de l'économie réelle et, en définitive, de développement des personnes et des communautés humaines. » (François, EG, 218)

Or, on constate trop souvent « un usage abusif de ces instruments *sophistiqués* » (Benoît XVI, CIV, 65), au profit de quelques-uns et au détriment du bien commun. L'Église n'a cessé de mettre en garde contre le libre fonctionnement des marchés, rappelant que leur régulation est indispensable pour « favoriser *la plénitude de l'être humain* » (Pie XI, QA, 117) car « *le marché ne garantit pas en soi le développement intégral ni l'inclusion sociale* », (François, LS, 89). Laisée à elle-même, il semble que la finance ait gagné tous les secteurs de décision, économiques, mais aussi politiques, et ait instauré un « *système qui tend à tout phagocytter dans le but d'accroître les bénéfices* » et dans lequel « *tout ce qui est fragile, comme l'environnement, reste sans défense par rapport aux intérêts du marché divinisé, transformés en règle absolue* » (François, EG, 56). Aujourd'hui comme au 1^{er} siècle (1 Tm 6, 10²), l'Église interpelle citoyens et décideurs : « *L'argent doit servir et non pas gouverner !* » (François, EG, 58).

SUITE À LA CRISE DE 2008, LES RÉFORMES SONT RESTÉES INSUFFISANTES AU REGARD DU BIEN COMMUN

La crise financière de 2008 a commencé par une crise de surendettement immobilier et s'est répandue dans toute la finance mondiale.

Pour préserver le fonctionnement du système bancaire, les banques centrales ont racheté les titres détenus par les banques (politique d'assouplissement quantitatif ou « *quantitative easing* »), mais cela a contribué au maintien des bulles spéculatives et à l'aggravation des inégalités entre les acteurs financiers et les autres agents économiques. En Europe et aux Etats-Unis, les gouvernements ont pris des mesures réglementaires, qui sont elles aussi restées insuffisantes. Les mesures adoptées n'ont pas semblé atteindre le cœur du développement humain. « *Sauver les banques à tout prix, en en faisant payer le prix à la population, sans la ferme décision de revoir et de réformer le système dans son ensemble, réaffirme une emprise absolue des finances qui n'a pas d'avenir et qui pourra seulement générer de nouvelles crises après une longue, coûteuse et apparente guérison.* » (François, LS, 189).

La question du rôle de la finance dans le développement d'un monde plus juste, plus solidaire et fraternel, plus respectueux de l'environnement, plus favorable à la paix, doit donc être intégralement repensée car « *les leçons de la crise financière mondiale n'ont pas été retenues, et on prend en compte les leçons de la détérioration de l'environnement avec beaucoup de lenteur* » (François, EG, 109). Or, « *aucun profit n'est légitime lorsque fait défaut la vision de la promotion intégrale de la personne humaine, de la destination universelle des biens et de l'option préférentielle pour les pauvres* » (OPQ, 10).

INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ : LE RÔLE DE LA FINANCE

La financiarisation des économies, favorisant la constitution de patrimoines financiers importants au détriment de l'économie non financière et des salaires, a accru les inégalités dans les pays et entre pays. La crise de 2008 a également accru ces inégalités déjà trop fortes. Ainsi, dans 18 pays de l'OCDE, le niveau des inégalités a plus fortement augmenté entre 2007 et 2010 que sur l'ensemble des 12 années précédentes. Or « *les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d'une seule famille humaine font scandale et font obstacle à la justice sociale, à l'équité, à la dignité de la personne humaine ainsi qu'à la paix sociale et internationale* » (Paul VI, GS, 29). « *Ce déséquilibre procède d'idéologies qui défendent l'autonomie absolue des marchés et la spéculation financière* » (François, LS, 89).

Les pays émergents et en développement manquent quant à eux généralement de devises fortes dont ils auraient besoin pour mener des politiques publiques ambitieuses. Les capitaux privés fuient vers les pays avancés, au détriment de l'investissement local. Dès le lendemain de l'indépendance de nombreux pays en développement, l'Église prévient qu'« *en matière monétaire, il faut se garder d'attenter au bien de son propre pays ou à celui des autres nations. On doit s'assurer en outre que ceux qui sont économiquement faibles ne soient pas injustement lésés par des changements dans la valeur de la monnaie* » (Vatican II, GS, 3, 70).

Depuis les politiques d'ajustement structurel impulsées par le FMI et la Banque Mondiale dans les années 1980, ces pays sont également surendettés en devises, et « *le moyen destiné au « développement des peuples » s'est transformé en un frein, et même, en certains cas, en une accentuation du sous-développement* » (Jean-Paul II, SRS, 19).

2 « Car la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercé l'âme de tourments sans nombre. »

Accroissement des inégalités, maintien de la pauvreté, systèmes de décision restreints, captation des richesses par quelques-uns sont bien les signes que ce développement excessif de la finance est passé à côté du bien commun. « Les pouvoirs économiques continuent de justifier le système mondial actuel, où priment une spéculation et une recherche du revenu financier qui tendent à ignorer tout contexte, de même que les effets sur la dignité humaine et sur l'environnement » (François, LS, 56).

DES PROPOSITIONS POUR METTRE LA FINANCE AU SERVICE DU BIEN COMMUN : EN ÉCHO AUX PRÉCONISATIONS DE L'ÉGLISE

L'Église encourage chacune et chacun à observer l'économie et la finance mondiale avec un regard profondément moral et respectueux de tout l'homme, conscients de la responsabilité personnelle de chacun et solidaires vis-à-vis de la « maison commune » (François, LS, 1,2, 13). Car « l'amour de la société et l'engagement pour le bien commun sont une forme excellente de charité qui, non seulement concerne les relations entre les individus, mais aussi les macro-relations : rapports sociaux, économiques, politiques » (OPQ, 2). C'est dans cet esprit que pourront être posées des règles et des structures justes et efficaces.

**Il convient de limiter
la spéculation, « effrénée »,
« égoïste », « scandaleuse »**

Les propositions du Secours Catholique - Caritas France présentées peuvent se résumer en un seul mot : encadrer, car « l'activité économique, en particulier celle de l'économie de marché, ne peut se dérouler dans un vide institutionnel, juridique et politique » (Jean-Paul II, CA, 48).

PROTÉGER LES SOCIÉTÉS DES DÉRIVES SPÉCULATIVES

Pour cela, il convient de limiter la spéculation, « effrénée » (Pie XI, QA, 143), « égoïste » (Vatican II, GS, 71), « scandaleuse » (Benoît XVI, CIV, 65).

Des mesures de stabilisation du secteur vont dans ce sens, comme séparer les banques des autres structures financières (« il serait opportun de définir et de distinguer clairement, pour les intermédiaires de crédit bancaire, la sphère de l'activité de la gestion du crédit ordinaire et des épargnes, de ce qui est destiné à l'investissement et au pur business », OPQ 22), ou imposer aux banques et aux fonds d'investissement un niveau de fonds propres minimum comme le rappelle également l'Église (« les banques, pour faire face aux risques qu'elles rencontrent, doivent également disposer de fonds propres proportionnels, de sorte qu'une éventuelle socialisation des pertes soit le plus possible limitée et retombe avant tout sur ceux qui en sont réellement responsables » OPQ, 24). L'Église dénonce également le « caractère de spéculation, voire de prédation » du *shadow banking* qui a « de fait entraîné une perte de contrôle du système de la part des diverses autorités nationales, chargées de la surveillance » (OPQ, 29)

« Les théories de la "rechute favorable" expriment une confiance grossière et naïve dans la bonté de ceux qui détiennent le pouvoir économique et dans les mécanismes sacralisés du système économique dominant »

ORIENTER LES CAPITAUX VERS LES BESOINS D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

Pour que « le système financier soit orienté vers le soutien d'un développement véritable » (François, LS, 65-66), stabiliser le système financier et rendre les activités spéculatives moins attractives ne suffit pas : « certains défendent encore les théories de la "rechute favorable", qui supposent que chaque croissance économique, favorisée par le libre marché, réussit à produire en soi une plus grande équité et inclusion sociale dans le monde. Cette opinion, qui n'a jamais été confirmée par les faits, exprime une confiance grossière et naïve dans la bonté de ceux qui détiennent le pouvoir économique et dans les mécanismes sacralisés du système économique dominant » (François, EG, 54). Il convient donc de mettre en place des cadres et des règles et de poser des jalons pour orienter les flux financiers en faveur du bien commun.

C'est le sens des mesures proposées par le Secours Catholique – Caritas France en prônant l'utilisation de la création monétaire, des réserves obligatoires et des pondérations en risque bancaire par les Banques centrales et les régulateurs,

pour faire face au manque de logements qui « doit être considéré comme le signe et la synthèse de toute une série d'insuffisances économiques, sociales, culturelles ou simplement humaines » (Jean-Paul II, SRS, 16), la transition écologique, ou réduire l'endettement des Etats.

Par ailleurs, le secteur bancaire renforcera son apport à l'économie en se diversifiant et en permettant à des institutions financières à taille humaine de se développer : « *Les coopératives de crédit, le micro-crédit, ainsi que le crédit public au service des familles, des entreprises, des collectivités locales ou le crédit d'aide aux pays en voie de développement sont des réalités très positives et dignes d'être encouragées* » (OPQ, 16).

Les Etats pourraient aussi lever des ressources financières en taxant les mouvements de capitaux entrants et sortants et les transactions financières. Ils pourraient ainsi jouer pleinement leur rôle de « garants du bien commun », car il leur est demandé « *d'exercer dans le domaine économique une action plus variée, plus vaste et mieux ordonnée qu'autrefois, et d'adapter à cette fin leurs institutions, leurs organes, leurs moyens et leurs méthodes* » (Jean XXIII, MM, 54).

Enfin, s'assurer que tout signal prix carbone soit fixé à un niveau suffisant pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris permettrait de renchérir les activités fondées sur les énergies fossiles tout en rendant plus attractifs les financements de la transition énergétique et écologique. Il est en effet « *impératif que les autorités compétentes entreprennent tous les efforts nécessaires afin que les coûts économiques et sociaux dérivant de l'usage des ressources naturelles communes soient établis de façon transparente et soient entièrement supportés par ceux qui en jouissent et non par les autres populations ou par les générations futures* » afin de « *contrecarrer efficacement les modalités d'exploitation de l'environnement qui s'avèrent néfastes* » (Benoit XVI, CIV, 50). « *Il devient urgent et impérieux de développer des politiques pour que, les prochaines années, l'émission du dioxyde de carbone et d'autres gaz hautement polluants soit réduite de façon drastique, par exemple en remplaçant l'utilisation de combustibles fossiles et en accroissant des sources d'énergie renouvelable.* » (François, LS, 26). Il est néanmoins essentiel que les instruments de marché ne donnent pas lieu à « une nouvelle forme de spéculation » qui « n'implique[rait], en aucune manière, de changement radical à la hauteur des circonstances » (François, LS, 171)

REMETTRE LA RÉGULATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TOUTE LA COLLECTIVITÉ

La participation de chacun et la solidarité entre tous est nécessaire dans le secteur financier, comme dans les domaines économiques, politiques, culturels et sociaux, car ce sont les lieux de recherche et de réalisation des piliers du bien commun que sont la vérité, la justice, la liberté et la charité. Les instances de régulation mondiales doivent être élargies en intégrant la représentation des pays émergents et en développement. De nombreux papes (Jean-Paul II, 1989, in Compendium DSE, 157, Paul VI, PP, 87, Benoit XVI, CIV, 67) et d'institutions catholiques (OPQ, 19) ont ainsi appelé à la mise en place d'une Autorité publique à compétence universelle sur les enjeux financiers et monétaires, qui « devrait donc impliquer tous les peuples de façon cohérente, dans une collaboration au sein de laquelle ils sont appelés à contribuer, avec le patrimoine de leurs vertus et de leurs civilisations » (Conseil Pontifical Justice et Paix, Octobre 2011).

L'enjeu de ces propositions du Secours Catholique - Caritas France est de **replacer l'humain, tous les humains, au cœur des décisions financières**, en promouvant transparence et ouverture en lieu et place de l'opacité des systèmes de décision, en réintroduisant la **logique de long terme contre la maximalisation des intérêts à court terme**, en réhabilitant les instances publiques nationales et internationales comme garantes du bien commun. C'est une contribution à l'avènement d'un monde juste et fraternel, par la **mise en débat d'idées de réformes** à laquelle invite François qui rappelle le « *besoin que la politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine* » (LS, 189).

Références :

Première lettre de saint Paul Apôtre à Timothée, chapitre 6, <https://www.aelf.org/bible/1Tm/6>

QA : Pie XI, Quadragesimo anno, (15 mai 1931), <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/les-textes-officiels/196-quadragesimo-anno>

MM : Jean XXIII, Mater et Magistra (15 mai 1961), http://w2.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_15051961_mater.html

GS : Paul VI, Constitution Pastorale Gaudium et Spes (8 décembre 1965), http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html

PP : Paul VI, Populorum Progressio (26 mars 1967), http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_26031967_populorum.html

SRS : Jean Paul II, Sollicitudo Rei Socialis (30 décembre 1987), http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_30121987_sollicitudo-rei-socialis.html

CA : Jean Paul II, Centesimus Annus (1er mai 1991), http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_01051991_centesimus-annus.html

DES : Conseil Pontifical Justice et Paix, Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2004, http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html

CIV : Benoît XVI, Caritas In Veritate (29 juin 2009), https://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20090629_caritas-in-veritate.html

Conseil Pontifical Justice et Paix, *Pour une réforme du système financier international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle*, (Octobre 2011), http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20111024_nota_fr.html

EG : François, Evangelii Gaudium (24 novembre 2013), https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html

LS : François, Laudato Si' (24 mai 2015), https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html

OPQ : Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Dicastère pour le Service du Développement Intégral, Oeconomicae et pecuniariae quaestiones (17 mai 2018), http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20180106_oeconomicae-et-pecuniariae_fr.htm

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ANALYSES ET DES RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE SUR :

WWW.LAFINANCEAUXCITOYENS.ORG

Auteurs : Grégoire Niaudet et Noëlle Simonot

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique-Caritas France](#)



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL